



# RESEAU BURKINDI



*Au service  
des peuples  
et des nations*

*Rapport de l'atelier de pilotage*  
**Outil d'auto-évaluation pour les parlementaires  
sur la lutte contre la corruption**



**Février 2012**

## Table des matières

ABREVIATIONS.....	3
QUELQUES SUGGESTIONS QUANT AUX PROCHAINES ETAPES.....	4
1. INTRODUCTION.....	5
2. CONTEXTE BURKINABE.....	7
2.1. Cérémonie d’ouverture .....	7
2.2. Etat des Lieux .....	7
3. APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L’AUTO-EVALUATION .....	8
3.1. Contenu de l’outil d’auto-évaluation .....	8
3.2. Démarche d’auto-évaluation « avec les pairs » .....	9
3.3. Les acteurs-clés .....	10
3.4. Les produits du processus.....	11
4. RESULTATS DE L’AUTO-EVALUATION.....	11
4.1. Résultats au niveau de la Thématique 1 .....	11
4.2. Résultats au niveau de la Thématique 2 .....	11
4.3. Résultats au niveau de la Thématique 3 .....	12
4.4. Résultats au niveau de la Thématique 4.....	12
5. PLAN D’ACTION ET BAROMETRE.....	12
6. PERSPECTIVES .....	18
7. SUGGESTIONS POUR FUTURES REPLICATIONS .....	19
8. ANNEXE 1 – PROGRAMME DE L’ATELIER .....	20

## ABREVIATIONS

APNAC	African Parliamentarians' Network Against Corruption (Association des Parlementaires Africains Contre la Corruption)
ASCE	Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat
CAGIDH	Commission des Affaires Générales Institutionnelles et des Droits Humains
CENTIF	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
CGD	Centre pour la Gouvernance Démocratique
CNUCC	Convention des Nations Unies Contre la Corruption
GOPAC	Global Organization of Parliamentarians Against Corruption (Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RENLAC	Réseau National de Lutte Anti-Corruption

## Quelques suggestions quant aux prochaines étapes

1. Valider le rapport au sein du Réseau Burkindi ;
2. Partager le rapport (revu et validé par Burkindi) avec les participants de l'atelier, tout en les conviant à une session de travail pour finaliser le baromètre ;
3. Tenir une brève session de travail (2 heures devraient suffire) avec les participants de l'atelier pour finaliser/valider le baromètre et recevoir les commentaires sur le rapport ;
4. Profiter de la présence de toutes les parties prenantes lors de cette session de travail pour proposer de former un « Comité de Pilotage du Baromètre » (comité multi-acteurs composé des représentants de tous les acteurs concernés par les actions prioritaires retenues dans le plan d'action : députés, ASCE, Ministère de la Justice, Cour des Comptes, société civile, etc.). Ce Comité serait chargé du suivi des progrès et de la mise en œuvre du plan d'action (*Ce Comité pourrait également aider à palier le déficit de partage d'information entre l'Exécutif et le Législatif relativement aux mesures de lutte contre la corruption. Cette lacune au niveau du partage de l'information a été mise en lumière sans équivoque à travers les divergences de notations enregistrées parmi les représentants de l'Exécutif, et ceux du Législatif, lors de l'atelier*) ;
5. Le Réseau Burkindi finalise le baromètre et le rapport, à la lumière des commentaires / suggestions reçus lors de la session de travail ;
6. Le Réseau Burkindi élabore un système de collecte de données pour renseigner les indicateurs retenus (identifier les sources pour chaque indicateur, identifier des points focaux chargés de la collecte des données, nommer un 'coordonnateur' pour la collecte des données, au sein de Burkindi) ;
7. Le « Comité de Pilotage du Baromètre » présente le rapport, la proposition de baromètre et le dispositif de collecte de données à l'Assemblée Nationale ; démarrer activités de communication au niveau national ;
8. Le Réseau Burkindi présente le rapport, la proposition de baromètre et le dispositif de collecte de données à l'APNAC (pour une diffusion de l'initiative burkinabè au niveau régional), et au Groupe de Travail sur la CNUCC de GOPAC (pour une diffusion de l'expérience burkinabè au niveau mondial).

## 1. INTRODUCTION

Les jeudi 12 et vendredi 13 Janvier 2012 a eu lieu à Azalaï Hôtel Indépendance, un Atelier de pilotage de l'Outil d'auto-évaluation pour les parlementaires sur la lutte contre la corruption. Cet atelier organisé par le Réseau Burkindi<sup>1</sup> avec l'appui du Parlement burkinabè et financé par le PNUD regroupait des députés, des représentants de la société civile, de l'Exécutif et des journalistes. *L'atelier visait à outiller les députés burkinabè afin qu'ils puissent mieux mesurer leur propre performance en matière de lutte contre la corruption, en utilisant un outil d'autoévaluation conçu à cet effet.*

Il existe beaucoup d'instruments élaborés par des organisations internationales pour évaluer l'efficacité des parlements. Pour la plupart, cependant, ces évaluations sont réalisées par des experts internationaux. Cet outil *d'auto-évaluation* est unique parce qu'il propose aux parlementaires eux-mêmes de s'évaluer, en consultation avec d'autres acteurs nationaux impliqués dans la lutte contre la corruption. Il distingue également des autres méthodologies d'évaluation parlementaire de par son champ d'analyse bien circonscrit: il se concentre sur le rôle des parlements *dans la lutte contre la corruption* et plus spécifiquement, dans la mise en œuvre des dispositions du Chapitre 2 de la CNUCC sur la *Prévention de la Corruption*.

Le pilotage de cet outil d'auto-évaluation est une première en Afrique, voire au plan mondial, et il est attendu que le coup d'envoi donné par les parlementaires burkinabè saura impulser d'autres initiatives semblables sur le continent, de concert avec l'APNAC (Association des Parlementaires Africains Contre la Corruption) et avec l'appui du Centre Régional du PNUD de Dakar.

L'outil d'autoévaluation comprend une série de questions (accompagnées de critères de vérification pour faciliter leur réponse) servant à identifier les lacunes dans l'efficacité d'un parlement pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption (CNUCC). En identifiant les principales lacunes, des plans de réforme et de renforcement des capacités parlementaires peuvent être mis en place pour des améliorations ciblées dans la législation, le contrôle de l'exécutif, le contrôle budgétaire et l'observation des normes de bonne conduite dans la vie publique.

Une participation significative de la branche législative (sur les 111 députés que compte l'Assemblée Nationale du Burkina Faso, plus de 65 ont participé aux travaux) et de la société civile (35 représentants) marque par ailleurs le sérieux de l'engagement gouvernemental dans la mise en œuvre de la CNUCC. Une telle mobilisation contribue également à sensibiliser le grand public à la corruption et par le fait même, à accroître l'intolérance générale vis-à-vis du phénomène.

L'outil fut initialement développé suite à une requête formulée par les parlementaires du Groupe de Travail sur la CNUCC de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), lesquels se disent préoccupés par la faible implication parlementaire dans le Mécanisme Officiel d'Examen de l'application de la CNUCC (auquel devra se soumettre le Burkina en 2012), et de façon plus générale, dans l'élaboration et le suivi des stratégies nationales de lutte contre la corruption. *Ils souhaitaient donc avoir un instrument permettant d'évaluer les efforts du parlement dans la lutte contre la corruption, et de valoriser le rôle de l'institution parlementaire dans la mise en œuvre de la CNUCC.* En effet, depuis la mise en œuvre de ce Mécanisme d'Examen en 2010, on observe que dans la plupart des pays, le processus relève de la branche exécutive du gouvernement et ne compte

---

<sup>1</sup> Le Réseau BURKINDI est le réseau parlementaire de lutte contre la corruption au sein de l'Assemblée Nationale du Burkina Faso.

qu'une participation très limitée des pouvoirs législatif et judiciaire. Trop souvent, ce processus exclue complètement les acteurs non-étatiques. Aussi, les résultats reflètent-ils de manière disproportionnée le point de vue de l'exécutif sur la question de la lutte contre la corruption, donnant une image erronée des activités menées par les autres branches de l'Etat ou valorisant trop celles de l'exécutif.

Dès lors, la première utilisation ciblée par cet outil d'autoévaluation pour les parlementaires était le moment où le gouvernement d'un pays amorce l'évaluation de ses propres efforts pour la mise en œuvre de la CNUCC. *En générant des données précises sur l'efficacité des procédures parlementaires relatives à la prévention et la lutte contre la corruption, cet outil d'autoévaluation parlementaire peut servir de complément important à l'autoévaluation plus large effectuée par le gouvernement dans le cadre du Mécanisme d'Examen de la CNUCC.*

Au-delà du lien direct qui peut être établi entre cet outil d'autoévaluation parlementaire et le Mécanisme d'Examen de la CNUCC, cet outil peut également s'avérer utile quand des questions de corruption sont au centre de l'attention du public et des médias d'un pays, qu'elles concernent les parlementaires directement ou non. Dans de telles situations, cet outil d'autoévaluation peut servir de moyen efficace pour le parlement de montrer qu'il est aux avant-postes des efforts de lutte contre la corruption en 'prêchant par l'exemple' et en examinant sa propre efficacité en la matière. En menant cette autoévaluation de manière franche et ouverte, en consultation avec différents maillons – étatiques et non-étatiques – de l'appareil national de lutte contre la corruption, la confiance du public en l'institution parlementaire peut s'en trouver renforcée et de nouveaux cadres de concertation entre parlementaires et autres acteurs peuvent être formés.

Dès lors, les objectifs visés par cet atelier peuvent se résumer à travers les points suivants:

- Doter les parlementaires des outils et savoirs nécessaires pour assurer une contribution substantielle du Parlement à la revue officielle de l'application de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC) au Burkina Faso, qui aura lieu au cours de cette année ;
- Constituer une base de dialogue rigoureuse entre le Parlement et l'Exécutif sur les causes profondes et les facteurs qui entravent la prévention de la corruption ;
- Offrir au Parlement l'occasion d'envoyer un signal fort aux citoyens concernant sa volonté politique de s'attaquer au fléau ;
- Conduire à la création d'un cadre de concertation multi-acteurs contre la corruption (avec les organes de contrôle de la corruption, la société civile, les médias, etc.) ;
- Identifier des priorités pour le renforcement des capacités de prévention de la corruption au sein du Parlement, et plus particulièrement au sein du Réseau Burkindi.

Le développement de cet outil, et son pilotage au Burkina, est appuyé par les Programmes mondiaux du PNUD en appui au développement parlementaire et au renforcement des capacités de lutte contre la corruption, ainsi que par le Programme Mondial du PNUD sur les Evaluations Nationales de la Gouvernance. A travers ce dernier Programme, le PNUD vise à développer les capacités internes des pays à mener leurs propres évaluations. Ces initiatives permettent de disposer d'un diagnostic consensuel des insuffisances en matière de gouvernance et des préoccupations des citoyens. Pour le PNUD, l'un des principes-clés d'une évaluation de la gouvernance « réussie » est son appropriation nationale. Ceci implique un processus participatif incluant le gouvernement, les élus, la société civile, et toutes les parties prenantes, dans la

définition du champ de l'évaluation, et dans l'élaboration de méthodologies adaptées au contexte national (voir [www.gaportal.org](http://www.gaportal.org) pour plus d'information).

Selon le programme établi, l'Atelier de pilotage de l'outil d'auto-évaluation pour les parlementaires sur la lutte contre la pauvreté a connu plusieurs temps forts : la cérémonie d'ouverture, l'état des lieux, l'auto-évaluation proprement dite, et l'élaboration du plan d'action et du baromètre, lesquels sont abordés tour à tour dans la suite de ce rapport.

## 2. CONTEXTE BURKINABE

### A) Cérémonie d'ouverture

L'importance de cet atelier se mesure par la richesse des personnalités présentes à la Cérémonie d'ouverture et par les allocutions prononcées à cette occasion.

La cérémonie d'ouverture présidée par le premier vice-président de l'Assemblée nationale, l'Honorable Naboho Kanidoua, a été marquée par deux allocutions. Dans un premier temps, la représentante du Représentant résident/Coordonnateur résident du SNU, Mariam Pangah, a souligné deux aspects innovants de cet outil d'auto-évaluation. Du point de vue de sa *méthodologie*, il propose une démarche novatrice, que l'on pourrait qualifier d' « auto-évaluation *avec* les pairs », laquelle implique non seulement un portage fort de l'institution parlementaire, mais également l'implication active d'une diversité d'acteurs étatiques et non-étatiques déjà bien engagés dans la lutte contre la corruption, dans le but de favoriser un meilleur partage d'information et une meilleure collaboration entre les députés et ces autres acteurs.

S'agissant de l'*exploitation des résultats* qui émergeront de cette évaluation, Mme Pangah a félicité les députés du Réseau Burkindi pour l'importance accordée à la transformation des résultats de l'auto-évaluation *en mesures concrètes* pour renforcer le niveau d'engagement et l'impact de l'institution parlementaire pour prévenir la corruption. Il s'agira en effet d'élaborer un plan d'action qui dégagera des axes prioritaires pour un renforcement des capacités de l'institution pour la lutte contre la corruption, et de suivre les progrès réalisés sur une base régulière.

Pour sa part, le Député Dieudonné Maurice Bonanet, Coordonateur du Réseau Burkindi, a insisté sur la nécessité que les parlementaires soient plus impliqués dans la lutte contre la corruption. Selon lui, l'exercice est le plus souvent réservé à l'exécutif, ce qui ne devrait pas être le cas. Il a également rappelé dans son mot d'ouverture que cette rencontre se tient au moment où l'actualité nationale reste marquée par l'arrestation de l'ex-directeur général des douanes, et deux jours seulement après l'installation des deux commissions d'enquête parlementaires (sur les marchés publics d'une part, et les subventions au secteur de la santé d'autre part). Cet atelier a donc lieu à un moment opportun pour l'institution parlementaire, et lui permettra de mieux cibler son action sur la base du diagnostic réalisé à l'aide de l'outil.

### B) Etat des Lieux

Cet atelier ne constitue qu'une des nombreuses initiatives en cours au Burkina en matière de lutte contre la corruption.

- *Le Burkina Faso, la CNUCC et le Mécanisme d'Examen de la mise en œuvre de la CNUCC* : Il y a tout d'abord l'effort de mise en conformité des dispositions nationales avec la Convention des Nations Unies contre la Corruption. A ce sujet, le Burkina Faso fera l'objet d'une

évaluation en 2012<sup>2</sup>. La Magistrat Wendyam Kaboré a présenté le Mécanisme d'Examen et les étapes du processus, et a invité les parlementaires à s'impliquer activement lors de la revue du Burkina qui aura lieu cette année.

- *Processus de relecture de la politique nationale de lutte contre la corruption et d'élaboration d'un dispositif national de suivi sur la corruption*: Cette relecture s'effectue sous l'égide de l'Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat (ASCE), créée en 2007, et qui de part ses attributions veille à la saine gestion des deniers publics et à la lutte contre la corruption. Les résultats de l'auto-évaluation parlementaire et les recommandations qui en émergeront pourront enrichir le processus en cours de relecture de la politique nationale anti-corruption. Les indicateurs formulés par les parlementaires pour suivre les aspects jugés prioritaires pourront également être considérés par l'ASCE dans l'élaboration du dispositif national de suivi de la corruption.
- *Initiatives en cours en matière de mesure de la corruption* : Le Réseau National de Lutte Anti-Corruption (RENLAC) publie chaque année un Rapport sur l'Etat de la corruption au Burkina Faso dont la version 2010 a été présentée au cours de cet atelier. Dans ce cadre, on peut citer également les enquêtes citoyennes menées par le Centre pour la Gouvernance Démocratique (notamment pour le compte de l'Afrobarometre), lesquelles abordent également les questions de corruption et les perceptions citoyennes vis-à-vis de l'institution parlementaire.
- *Nouvelles initiatives de collaboration entre parlementaires et société civile* : C'est le cas des concertations entre le Réseau Burkindi et le RENLAC au sujet d'une proposition de Loi sur la Corruption à soumettre à l'Assemblée Nationale.

### 3. APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'AUTO-EVALUATION

Un bref aperçu sera ici donné de l'approche méthodologique utilisée lors de cet exercice d'auto-évaluation. Quatre aspects seront tour à tour abordés : a) le contenu de l'outil, b) la démarche d'auto-évaluation « avec les pairs », c) les acteurs-clés et d) les produits du processus (plan d'action et baromètre parlementaire de lutte contre la corruption).

#### a. Contenu de l'outil d'auto-évaluation

L'outil comprend une série de questions pour lesquelles il est prévu trois modalités de réponses : *oui*, *non* et *non applicable*. L'outil précise pour chaque question les critères de réponse et l'adoption d'une réponse doit se faire en privilégiant les preuves qui confirment la réponse.

Les questions sont regroupées sous quatre grandes thématiques:

##### ✓ **Planification et suivi de lutte contre la corruption**

Dans cette rubrique les questions sont regroupées en six (6) sous-thèmes. Il s'agit de :

- L'engagement des parlementaires dans la planification de la lutte contre la corruption ;

---

<sup>2</sup> Il est également à noter qu'en 2010, le Burkina a pris part à la phase pilote du Mécanisme d'Examen, au cours de laquelle il a été examiné par le Rwanda et la Grèce. Il appert que l'institution parlementaire soit plutôt demeurée en marge de l'exercice, lors de cette phase pilote.

- Le système de suivi de la stratégie de lutte contre la corruption ;
- L'engagement des parlementaires dans le suivi de la lutte contre la corruption ;
- L'engagement des parlementaires avec les organes de lutte contre la corruption ;
- Les rapports adressés au parlement dans le cadre de la lutte contre la corruption ;
- La pertinence et l'efficacité du soutien international au parlement à ce chapitre.

✓ **Contrôle Financier**

Cette rubrique comprend douze (12) sous-thèmes. Il s'agit de :

- la transparence du processus budgétaire ;
- les pouvoirs du parlement relativement aux autorisations sur les recettes et les dépenses ;
- le budget du parlement et celui des agences d'appui au parlement ;
- les normes des rapports ;
- la commission parlementaire chargée du contrôle budgétaire (Ex: la commission chargée des comptes publics) ;
- les pouvoirs du parlement à faire appel à des témoins ;
- l'engagement du parlement relativement à la transparence des recettes des ressources naturelles ;
- la capacité du parlement à effectuer une analyse financière ;
- le contrôle par le pouvoir législatif du pouvoir exécutif ;
- l'usage par le parlement des audits ;
- le blanchiment d'argent et l'engagement du parlement relativement au recouvrement des avoirs ;
- la corruption d'agents publics ('pots-de-vin')

✓ **Normes de bonne conduite**

Dans cette rubrique les questions étaient regroupées en six (6) sous-thèmes. Il s'agit de :

- la mise en place de normes de service public ;
- le mécanisme d'éthique et de bonne conduite ;
- le conflit d'intérêt ;
- les plaintes contre les parlementaires et les enquêtes ;
- les mécanismes de suivi de la mise en œuvre des règles d'éthique et de bonne conduite ;
- le cadre juridique de l'immunité parlementaire.

✓ **Accessibilité du Parlement et Communication**

Dans cette rubrique les questions étaient regroupées en quatre (4) sous-thèmes. Il s'agit de :

- la société civile ;
- les électeurs ;
- l'information ;
- la réglementation du lobbying.

**b. Démarche d'auto-évaluation « avec les pairs »**

---

Le processus de l'auto-évaluation et de l'évaluation « avec les pairs » a connu globalement deux temps forts.

Dans un premier temps, deux groupes de travail homogènes ont été constitués (un groupe de parlementaires et un groupe regroupant les autres participants). Chacun des groupes de travail a répondu séparément aux questions de la thématique 1 de l'outil qui porte sur la planification et le suivi de la lutte contre la corruption. A l'issue du remplissage du questionnaire, chaque groupe de travail a dégagé cinq (5) recommandations et des propositions d'indicateurs rattachés à ces recommandations.

*Les résultats de l'évaluation menée par chaque groupe ont été présentés en plénière, et ont mis en lumière des divergences de perceptions notoires entre parlementaires et autres participants, notamment en ce qui a trait aux relations entre le parlement et les organes de contrôle. Ces divergences sont souvent causées par un déficit d'information (ou même, parfois, une désinformation) relativement aux activités menées par ces divers acteurs. Il est donc ressorti de ce premier exercice en groupes homogènes que la constitution de groupes mixtes pour la suite des travaux favoriserait une mise à niveau de l'information entre acteurs et donc une évaluation plus « juste », tenant compte des expériences et préoccupations de chaque groupe d'acteurs. La séance plénière, après discussion et reformulation, a retenu un ensemble de recommandations et d'indicateurs pour cette première thématique.*

Dans un second temps, quatre groupes de travail mixtes ont été mis sur pied. Les deux premiers se sont consacrés à la thématique sur le contrôle financier (rubrique 2.1 à 2.6 pour le premier groupe de travail et 2.7 à 2.11 pour le second groupe de travail). Les deux derniers se sont respectivement consacrés aux normes de bonne conduite et à l'accessibilité du parlement et disponibilité de l'information.

Après le remplissage du questionnaire en groupe de travail, une première validation s'est effectuée entre les groupes 1 et 2 par la présentation du point focal du groupe 1 des résultats des travaux de ce groupe aux membres du second groupe et vice versa. Le même exercice s'est fait entre les groupes 3 et 4. Le but de cette première validation était de relever les désaccords entre groupes et d'apporter des éléments d'éclairage additionnels.

Enfin, la séance plénière (qui a tenu lieu de seconde validation) a permis de discuter les points de désaccords non résolus lors de la première validation entre groupes pairés, et de valider en plénière les cinq recommandations et indicateurs identifiés pour chaque thématique.

### **c. Les acteurs-clés**

---

Tous les participants ont pris part aux travaux de groupes. Toutefois, deux catégories d'acteurs ont joué un rôle-clé. Il s'agit des points focaux et des facilitateurs.

Les *points focaux* sont les rapporteurs des résultats du groupe, et sont choisis parmi les députés. Ils sont, entre autres, chargés de noter :

- i) les réponses à chaque question, tout en recensant les sources d'information et de données (par exemple, les indicateurs du 'Open Budget Index' qui évaluent la disponibilité au public de 8 documents budgétaires clés, les indicateurs du Public Expenditure and Financial Assessment – PEFA – de la Banque Mondiale, les textes de loi pertinents, le règlement intérieur de l'Assemblée, etc.)
- ii) les points de désaccords
- iii) les 5 actions prioritaires (recommandations)
- iv) les 5 indicateurs correspondants
- v) restituer les résultats en plénière

- vi) poursuivre, éventuellement, la recherche des informations et données relatives aux points de divergences.

Les *facilitateurs de groupes* (désignés avant l'atelier, et issus des 'autres participants' – société civile, chercheurs, agence de lutte contre la corruption) ont le rôle :

- i) d'animer la discussion en distribuant la parole et en synthétisant les points clés des débats
- ii) d'assurer la prise en compte de tous les avis, même si divergents.

#### **d. Les produits du processus**

---

A l'issue du processus, plusieurs produits sont disponibles et peuvent être exploités. On peut citer 1) le récapitulatif des réponses aux questionnaires thématiques, 2) le plan d'action et 3) le baromètre.

Le baromètre fait la synthèse des actions prioritaires et des indicateurs qui leurs correspondent, suite au débat en plénière. Il permettra de mesurer l'évolution des actions de l'institution parlementaire en matière de lutte contre la corruption.

## **4. RESULTATS DE L'AUTO-EVALUATION**

Ce premier exercice a permis d'avoir des résultats intéressants et peut constituer une situation de référence pour mesurer les performances et progrès du Parlement du Burkina Faso en la matière.

### **a. Principaux résultats au niveau de la Thématique 1**

Sur le plan de l'engagement des parlementaires dans la planification et le suivi de la lutte contre la corruption, il se dessine nettement un point fort qui est la connaissance du CNUCC et l'existence d'un noyau dur (le Réseau Burkindi) très au courant de la question de la lutte contre la corruption.

La principale insuffisance se situe au niveau des rapports entre l'exécutif et le législatif sur la question. Il y a très peu de partage d'information entre ces deux pouvoirs et l'implication du législatif dans le suivi de la lutte contre la corruption doit être améliorée.

### **b. Principaux résultats au niveau de la Thématique 2**

Le point fort en la matière est la possibilité que les parlementaires ont d'interpeller le gouvernement et de mettre en place des Commissions d'enquête.

Les faiblesses sont relatives à la capacité limitée d'analyse financière par les députés due, entre autres, au nombre réduit des assistants parlementaires, à l'absence d'une Commission parlementaire s'occupant spécifiquement des recettes des industries minières et à la nécessité d'améliorer l'échange d'information entre l'exécutif et le législatif sur les questions financières et les recettes minières.

### **c. Principaux résultats au niveau de la Thématique 3**

En ce qui concerne les normes de bonne conduite, les faiblesses sont relatives à l'absence de certains éléments comme la déclaration des biens en début et fin de mandat, la gestion des dépenses de campagne et aussi l'absence d'implication des députés dans la nomination des hauts fonctionnaires.

#### d. Principaux résultats au niveau de la Thématique 4

Etant donnée l'importance de l'information dans l'appréciation des performances des différents acteurs (tel que démontré dans le cadre même de cet exercice d'auto-évaluation « avec les pairs »), les lacunes constatées à ce chapitre doivent faire l'objet d'une attention particulière. Ainsi, les parlementaires doivent veiller à mettre en place des mécanismes institutionnels de consultation entre eux et les citoyens. De même, les autres contraintes matérielles (absence de locaux fonctionnels) devraient faire l'objet d'une prise en charge rapide pour rendre plus accessibles les informations parlementaire.

### 5. PLAN D'ACTION ET BAROMETRE

A partir des cinq (5) recommandations et indicateurs proposés par les groupes de travail et validés par les participants, un plan d'action fut élaboré et se présente comme suit.

Un code de couleurs pourra être utilisé afin de simplifier la présentation des progrès réalisés sur une base annuelle, et de faciliter leur communication :

	Aucun progrès réalisé
	Progrès réalisé, mais cible non éteinte
	Cible atteinte, ou dépassée

Une notation 'moyenne' (rouge, jaune ou verte) pourra par la suite être donnée *par thématique*, selon le nombre de notations individuelles de couleur verte, jaune et rouge recensées par thématique.

#### Plan d'action et indicateurs de suivi (Barometre)

	Recommandations	Indicateurs	Cibles	Notation		
<b>A.</b> <b>Sur</b> <b>l'engagement</b> <b>des</b> <b>parlementaires</b> <b>dans la</b> <b>planification et</b> <b>le suivi de la</b> <b>lutte contre la</b> <b>corruption</b> <i>(articles 5, 6, 10 de la CNUCC)</i>	1. Organiser des séances d'information et de formation sur la CNUCC pour toute l'Assemblée Nationale et les agents parlementaires	<i>1.a) % de députés formés sur la CNUCC avant le début (en 2012) de la revue officielle de l'application de la CNUCC au Burkina</i>	100% de députés formés			
	2. Accroître les opportunités de partage d'information entre les parlementaires et le gouvernement concernant les	<i>2.a) Nombre d'interpellations du gouvernement relatives à la lutte contre la corruption</i>	Hausse de 30% par rapport à 2011?			
		<i>2.b) Les organes de contrôle déposent leurs</i>	Dépôt a l'Assemblée,			

	Recommandations	Indicateurs	Cibles	Notation		
	actions du gouvernement en matière de lutte contre la corruption	<i>rapports à l'Assemblée Nationale, les parlementaires et font l'objet d'un débat</i>	présentation et débat du 1) rapport de l'ASCE, et du 2) rapport de la Cour des Comptes?			
	3. Renforcer l'implication parlementaire dans le suivi de la lutte contre la corruption	3.a) <i>Nombre de parlementaires impliqués dans le processus officiel de revue de l'application de la CNUCC au Burkina (prévu pour 2012)</i>	Au moins 1 parlementaire du parti au pouvoir et un parlementaire du parti de l'opposition?			
		3.b) <i>Les compétences de la CAGIDH sont élargies ou une commission spéciale est créée ayant comme attribution la revue de la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre la corruption</i>	Provisions adoptées par l'Assemblée d'ici à fin 2013?			
	4. Faire adopter par l'Assemblée Nationale la nouvelle politique nationale de lutte contre la corruption (processus de relecture en cours, piloté par l'ASCE)	4.a) <i>Le Plan d'Action (le présent document) des parlementaires sur la lutte contre la corruption est partagé avec l'ASCE et les autres organes impliqués dans la lutte contre la corruption</i>	Avant l'adoption de la politique nationale			
		4.b) <i>La politique nationale de lutte contre la corruption est présentée, débattue et adoptée par l'Assemblée Nationale</i>	Adoptée par l'Assemblée en 2012?			
	5. Associer les parlementaires à la transposition de la CNUCC dans la législation nationale	5.a) <i>Conduite d'une évaluation de la conformité de la législation nationale par rapport aux dispositions de la CNUCC, avec la participation active des parlementaires</i>	Évaluation complétée en 2012?			

	Recommandations	Indicateurs	Cibles	Notation		
		<i>5.b) Adoption par l'Assemblée Nationale des lois et réglementations relatives à la lutte contre la corruption</i>	??			
<b>B. Contrôle budgétaire</b> <i>(articles 9, 10 de la CNUCC)</i>	1. Création d'une sous-commission au sein de la COMFIB chargée des comptes publics	<i>1.a) Texte portant sur la création de cette sous-commission est adopté</i>	Avant fin 2013			
	2. Tenir des audiences publiques sur les budgets et les résultats des départements ministériels	<i>2.a) Le règlement intérieur de l'Assemblée Nationale est relu et permet la tenue d'audiences publiques sur les budgets</i>	Avant fin 2013			
<b>C. Contrôle financier</b> <i>(articles 9, 10 de la CNUCC)</i>	1. Création d'une sous-commission au sein de la COMFIB chargée du contrôle des recettes des industries minières	<i>1.a) Texte portant sur la création de cette sous-commission est adopté</i>	Avant fin 2013?			
	2. Renforcer les capacités des assistants parlementaires en matière d'analyse financière	<i>2.a) Nombre d'assistants additionnels recrutés</i>	Xx nouveaux assistants recrutés avant fin 2013?			
		<i>2.b) Nombre d'assistants formés</i>	Xx assistants formés avant fin 2013?			
	3. Consultation préalable de l'Assemblée Nationale avant toute conversion d'actifs entre unités administratives ('transfert des crédits')	<i>3.a) % du montant total de conversions d'actifs entre unités administratives ayant fait l'objet de saisines de l'Assemblée</i>	90% avant fin 2013?			
	4. Transmission du rapport annuel de la CENTIF à l'Assemblée Nationale	<i>4.a) Dépôt annuel du rapport de la CENTIF à l'Assemblée</i>	Dépôt du rapport de 2011			
		<i>4.b) Rapport de la CENTIF débattu à l'Assemblée et faisant l'objet d'interpellations</i>	D'ici à fin 2012			

	Recommandations	Indicateurs	Cibles	Notation		
	5. Transmission par l'Exécutif à l'Assemblée de l'information relative à l'attribution des licences d'exploration minière, de façon systématique	5.a) <i>Fréquence de transmission d'information relative à l'attribution des licences d'exploration minière</i>	Transmission sur une base trimestrielle? Bi-annuelle?			
<b>D. Normes de bonne conduite</b> <i>(articles 7 et 8 de la CNUCC)</i>	1. Création d'une commission parlementaire permanente pour examiner et donner caution à la nomination aux plus hautes fonctions de l'administration et pour l'obligation de l'Assemblée de rendre comptes	1.a) <i>Une commission parlementaire permanente pour la reddition des comptes au sein de la fonction publique est créée et opérationnelle</i>	Avant fin 2013?			
	2. Élaborer et diffuser un guide de bonne conduite et d'éthique pour le Député	2.a) <i>Un guide de bonne conduite et d'éthique est élaboré et diffusé auprès de tous les députés</i>	Avant fin 2012?			
		2.b) <i>Un mécanisme impartial et indépendant de bonne conduite parlementaire (ex : commission d'éthique) est mis en place au sein de l'Assemblée pour contrôler le respect par les députés des provisions en matière d'éthique</i>	Mécanisme opérationnel avant fin 2013?			
	3. Soumettre le Député à une déclaration de biens en début et en fin de mandat	3.a) <i>% de députés qui ont déclaré leurs biens en début et en fin de mandat</i>	100% ont déclaré en début de mandat de la nouvelle législature (fin 2012)			
		3.b) <i>déclaration des biens assujettie à un audit indépendant et</i>	Avant fin 2013?			

	Recommandations	Indicateurs	Cibles	Notation		
		<i>public</i>				
	4. Élaborer un texte de loi relatif au plafonnement des dépenses de campagne électorale	<i>4.a) Un texte législatif de plafonnement des dépenses de campagne électorale est élaboré et adopté</i>	Avant fin 2013?			
	5. Mettre en place une procédure de réinsertion pour faciliter l'emploi du Député à la fin de son mandat	<i>5.a) % de députés en fin de mandat qui sont réinsérés dans les structures appropriées</i>	100% (des députés qui en font la demande?)			
<b>E. Accessibilité et disponibilité de l'information</b> <i>(articles 10 et 13 de la CNUCC)</i>	1. Doter les parlementaires de bureaux régionaux et/ou locaux fonctionnels leur permettant de rencontrer les électeurs	<i>% de députés disposant de bureaux régionaux et/ou locaux fonctionnels – ou bien (si aucun bureau n'existe encore) : % budget parlementaire alloué pour l'ouverture de bureaux régionaux et/ou locaux et pour les déplacements des députés vers leurs circonscriptions</i>	xx% (dans budget de la prochaine législature)			
	2. Mettre en place des mécanismes institutionnels de consultation entre les députés et les citoyens/medias dans le cadre des audiences des commissions parlementaires et/ou des consultations sur la corruption	<i>2.a) Nombre d'invitations au public à soumettre des informations/témoignages</i>	Au moins 3 invitations d'ici à la fin 2012?			
		<i>2.b) Nombre de contributions reçues de la part des citoyens</i>	Hausse annuelle de 10%?			
	3. Élaborer un texte de loi relatif à la diffusion (dans un délai raisonnable et sans frais) des résultats des enquêtes parlementaires auprès des populations	<i>3.a) Adoption par l'Assemblée Nationale d'un texte de loi sur l'accessibilité des résultats des enquêtes parlementaires</i>	D'ici à la fin 2013?			
		<i>3.b) Nombre de rapports de commissions parlementaires accessibles en-ligne, ou sur demande, sans frais</i>	100% des rapports parlementaires produits en 2012?			

	Recommandations	Indicateurs	Cibles	Notation		
	4. Simplifier la procédure relative aux initiatives politiques citoyennes dans le processus législatif (pour que les citoyens puissent inscrire une proposition à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale, par exemple pour proposer le lancement d'un processus de révision d'une loi, l'introduction d'une nouvelle loi ou l'amendement de la constitution)	4.a) <i>Adoption par l'Assemblée Nationale d'un texte de loi simplifié sur les initiatives politiques citoyennes</i>	D'ici à la fin 2013?			
		4.b) <i>Nombre d'initiatives politiques citoyennes déposées à l'Assemblée Nationale ayant trait à la corruption</i>	Hausse annuelle de 10%?			
	5. Renforcer le contrôle parlementaire de la mise en œuvre effective de la législation sur l'accès à l'information, notamment en ce qui a trait à la formation des employés de la fonction publique, à la sensibilisation du public, et à l'appui aux organes chargés de l'application de la loi	5.a) <i>Budget affecté à la mise œuvre effective de la législation sur l'accès à l'information</i>	Xx?			
		5.b) <i>Nombre d'initiatives parlementaires destinées à la révision du budget et/ou à la conduite d'investigations ou d'interpellations visant à exposer un financement insuffisant et/ou le mauvais fonctionnement du dispositif chargé de la mise en œuvre de la législation sur l'accès à l'information</i>	Xx?			

## 6. PERSPECTIVES

Cette initiative réalisée avec les parlementaires du Burkina Faso ouvre des perspectives nombreuses tant aux niveaux national, régional que mondial.

### ✓ **Au niveau national**

Dans un premier temps, il est envisagé que le baromètre élaboré au cours de cet atelier constituera un **outil de suivi des efforts et des progrès** accomplis par les parlementaires pour prévenir la corruption au Burkina Faso. Pour ce faire, il faudra d'abord 1) identifier, pour chaque indicateur, la source de données qui devra être consultée pour renseigner l'indicateur, et 2) désigner une structure (possiblement le Réseau Burkindi) au sein du parlement chargée de la collecte de ces données et du renseignement des indicateurs sur une base annuelle.

En deuxième lieu, le baromètre, une fois finalisé et validé par les participants de l'atelier, et possiblement, par l'Assemblée Nationale, pourra également servir d'**outil de plaidoyer** pour la mise en œuvre des recommandations. Un plaidoyer efficace requerra une diffusion large du baromètre et une stratégie de communication ciblant les acteurs concernés par ces recommandations, de même que les citoyens Burkinabè (via la radio parlementaire, notamment). La Direction de la communication et des relations publiques de l'Assemblée Nationale pourra apporter un appui déterminant à cet égard.

Finalement, les conclusions de l'exercice et l'exploitation du baromètre issu du processus offrent des bases solides pour le **renforcement des capacités** au sein du réseau Burkindi et de l'Assemblée Nationale dans sa totalité. Il s'agira pour le Réseau Burkindi et le Bureau du Parlement, en collaboration avec le PNUD, de partager les résultats de l'auto-évaluation avec les partenaires techniques et financiers déjà investis dans les domaines de la lutte contre la corruption et le renforcement de l'institution parlementaire (notamment NDI).

Enfin, tel que mentionné dans la section « Etat des lieux », l'exploitation des résultats de l'auto-évaluation pourra enrichir trois processus de planification et/ou législation actuellement en cours:

**1) La revue officielle de l'application de la CNUCC prévue pour 2012** : Les données générées sur l'efficacité des procédures parlementaires relatives à la prévention de la corruption pourront servir de complément utile à l'auto-évaluation plus large effectuée par le gouvernement dans le cadre du Mécanisme d'Examen de la CNUCC.

**2) Le processus en cours de relecture de la politique nationale de lutte contre la corruption et l'élaboration d'un dispositif national de suivi sur la corruption** : Les actions prioritaires retenues par les participants à l'atelier pourront être soumises à la considération de l'ASCE chargée de la relecture de cette politique nationale de lutte contre la corruption, de façon à ce que la nouvelle politique intègre pleinement le rôle majeur du parlement dans la lutte contre la corruption.

**3) La proposition de loi anti-corruption portée par le Réseau Burkindi, en cours d'élaboration avec l'appui du RENLAC** : Les résultats de l'auto-évaluation ainsi que les actions prioritaires retenues par les participants à l'atelier pourront servir d'éléments de diagnostic utiles à la rédaction de la proposition de loi anti-corruption.

### ✓ **Au niveau régional**

L'Assemblée Nationale du Burkina Faso, et plus particulièrement le Réseau Burkindi, a fait preuve de leadership dans la mise en œuvre de cet exercice, puisqu'il s'agit d'une première africaine – et même, mondiale. Il importe maintenant pour le Réseau Burkindi de partager son initiative avec ses pairs de l'APNAC, afin d'impulser d'autres initiatives semblables sur le continent. A cet égard, il serait profitable de mettre à la disposition d'autres pays qui souhaiteront utiliser l'outil certaines 'personnes ressources' membres du Réseau Burkindi qui pourront fournir un appui à ces pays sur la base de l'expérience pratique acquise à travers le processus burkinabè.

Il pourrait également être profitable, si le Réseau APNAC juge qu'un intérêt considérable existe au niveau régional pour ce type de démarche, de tenir une 'formation des formateurs' au niveau continental (ou sous-régional). Cette formation permettrait d'outiller les chefs de file des chapitres nationaux de l'APNAC intéressés, de concert avec les points focaux anti-corruption et/ou parlementaires des bureaux de pays du PNUD, afin qu'ils animent eux-mêmes ces ateliers dans leur pays respectifs, tout en recevant un appui technique continu de la part du Centre Régional de Dakar.

#### ✓ **Au niveau mondial**

Il sera également important pour le Réseau Burkindi de faire part de son expérience, ainsi que de ses recommandations relatives à l'utilisation future de l'outil, au Groupe de Travail sur la CNUCC de GOPAC, qui est à l'origine du développement de cet outil.

## **7. SUGGESTIONS POUR FUTURES REPLICATIONS**

Conformément à la démarche d'expérimentation qui a été adoptée au Burkina, il importe de faire une revue critique du processus et des résultats obtenus, de façon à tirer des leçons et à formuler des recommandations pour les autres pays qui souhaiteront utiliser l'outil à leur tour.

Par exemple, la méthodologie ayant prévu la recherche des justifications aux réponses données aux questions, il serait utile de permettre aux acteurs de se familiariser avec le questionnaire avant l'atelier, et de faire une recherche préliminaire avant d'amorcer les discussions de groupes. Par ailleurs, après cette première expérience, quelques modifications ont été proposées à la formulation des questions de l'outil ; une version révisée de l'outil sera disponible sous peu.

Les suggestions suivantes ont été formulées par l'équipe de facilitateurs de l'exercice burkinabè :

- **Sensibiliser les parlementaires à l'exercice et lancer la recherche *avant l'atelier*:**
  - Former les groupes de travail avant l'atelier, sur la base des compétences particulières des députés et autres acteurs invités (par les organisateurs, par exemple le Réseau Burkindi)
  - Recenser les sources de données pertinentes à chaque section thématique du questionnaire (par la 'structure-porteuse', par exemple le Réseau Burkindi), par exemple, les indicateurs du 'Open Budget Index', les indicateurs du Public Expenditure and Financial Assessment – PEFA – de la Banque Mondiale, les textes de loi pertinents, le règlement intérieur de l'Assemblée, etc.
  - Transmettre à chaque participant, au moins 10 jours avant l'atelier, une copie de l'outil, tout en soulignant la section thématique qui le concerne particulièrement (selon son groupe de travail). Joindre les sources d'information pertinentes à la section thématique du participant, telles que répertoriées par les organisateurs (voir point précédent)
  - Donner l'instruction au participant de remplir cette section thématique du questionnaire *avant l'atelier*, en consultant les sources d'information transmises,

ainsi que d'autres sources connues du participant, qu'il sera encouragé à partager avec son groupe à l'atelier.

- Sensibiliser les médias à la démarche et à l'outil, afin d'assurer une bonne couverture de l'atelier, mais surtout, de son suivi (diffusion du baromètre, plaidoyer relatif aux recommandations prioritaires, etc.)

- **Pendant l'atelier**

- Choisir un rapporteur général parmi les assistants parlementaires, préférablement ceux qui sont membres également de la structure organisatrice (ex : Burkindi)
- Inviter également des représentants du secteur privé, lesquels représentent une partie prenante importante dans la lutte contre la corruption

- **Suivi post-atelier**

- Valider rapidement le baromètre par les participants, afin de le diffuser le plus rapidement possible après l'atelier, à l'Assemblée Nationale et au grand public (de façon à capitaliser sur le momentum médiatique généré pendant l'atelier)
- Mobiliser les services de communications de l'Assemblée pour une diffusion large des résultats de l'atelier, et surtout, du baromètre
- Former un « Comité de Pilotage du Baromètre » (comité multi-acteurs composé des représentants de tous les acteurs concernés par les actions prioritaires retenues dans le plan d'action : députés, ASCE, Ministère de la Justice, Cour des Comptes, société civile, etc.) Ce Comité serait chargé du suivi des progrès et de la mise en œuvre du plan d'action *(Ce Comité pourrait également aider à palier le déficit de partage d'information entre l'Exécutif et le Législatif relativement aux mesures de lutte contre la corruption. Cette lacune au niveau du partage de l'information a été mise en lumière sans équivoque à travers les divergences de notations enregistrées parmi les représentants de l'Exécutif, et ceux du Législatif, lors de l'atelier)*

**Annexe 1 – Programme de l'atelier**



Programme provisoire  
12-13 janvier 2012  
Hotel Azalai, Ouagadougou, Burkina Faso

<b>Jour 1 – Jeudi 12 janvier</b>		
<b>1. Ouverture et présentation des attentes et objectifs de l'atelier</b>	9:00 – 10:00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mot de bienvenue adressé par le <i>Coordonnateur du Réseau Burkindi</i></li> <li>• Allocution du Représentant Résident/Coordonnateur Résident du SNU</li> <li>• Discours d'ouverture du <i>Président de l'Assemblée Nationale</i></li> <li>• Présentation des objectifs de l'outil d'auto-évaluation, du déroulement et des résultats attendus de l'atelier : <i>Marie Laberge, PNUD Centre Régional de Dakar &amp; Mr. Epiphane Adjovi, expert indépendant</i></li> </ul>
<b>2. État des lieux</b>	10:00 – 10:45	<b>Plénière</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Burkina Faso et la CNUCC, <i>par le Réseau Burkindi</i></li> <li>• Le Burkina Faso et le Mécanisme d'Examen de la mise en œuvre de la CNUCC, <i>par le Point Focal de la CNUCC auprès du Gouvernement</i></li> </ul>
	10:45 – 11:00	<b>Pause café</b>
<b>3. Méthodologie de l'atelier</b>	11:00 – 11:30	<b>Plénière</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Usage de l'outil d'auto-évaluation : Contextualisation de l'outil et évaluation basée sur des données rigoureuses, <i>Marie Laberge et Epiphane Adjovi</i></li> <li>• Inventaire des sources de données disponibles à l'interne</li> </ul>

		<p>(au sein du parlement), <i>Reseau Burkindi</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire des sources de données externes, <i>Professeur Claude Wetta, Secrétaire Exécutif Adjoint, RENLAC (sondage 2011 sur l'état de la corruption au Burkina Faso) et Représentant du CGD (enquête Afrobarometre)</i></li> </ul>
<b>4. Première section de l'outil – planification et suivi de la lutte contre la corruption</b>	11:30 – 13:00	<p><b>Travaux de groupes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen de la première section de l'outil sur l'implication du parlement dans la planification et le suivi de la lutte contre la corruption (2 groupes : Groupe des députés et Groupe des autres acteurs) <i>Facilitateurs : Marie Laberge, Epiphane Adjovi, Luc Damiba (expert indépendant)</i></li> </ul>
	13:00 – 14:30	<b>Déjeuner</b>
	14:30 – 15:30	<p><b>Plénière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation / validation en plénière des travaux de groupes</li> <li>• Mise en cohérence des résultats et des recommandations <i>Facilitateurs : Marie Laberge, Epiphane Adjovi, Luc Damiba</i></li> </ul>
<b>5. Formation des groupes de travail thématiques</b>	15:30 – 16:00	<p><b>Plénière</b></p> <p>Brèves présentations (5 minutes chacune) des 4 autres sections de l'outil:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle budgétaire (2.1 – 2.6) → Groupe 1</li> <li>• Contrôle financier (2.7 – 2.12) → Groupe 2</li> <li>• Normes de bonne conduite → Groupe 3</li> <li>• Accessibilité du parlement et disponibilité de l'information → Groupe 4 <i>Facilitateurs des 4 groupes: Marie Laberge, Epiphane Adjovi, Luc Damiba, représentant PNUD</i></li> </ul>
	16:00 – 16:15	<b>Pause café</b>
	16:15 – 17:30	<p><b>Travaux de groupes parallèles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des 4 groupes de travail</li> <li>• Consignes des facilitateurs</li> <li>• Chaque Groupe de Travail est responsable de la collecte des données d'une section technique de l'outil. Un <b>Point</b></li> </ul>

		<b>Focal</b> au sein de chaque groupe sera désigné pour collecter et présenter les données (pendant et après l'atelier, pour finalisation)
--	--	--

<b>Jour 2 – Vendredi 13 janvier</b>		
<b>1. Application de l'outil par les groupes de travail thématiques</b>	9:00 – 10:45	<b>Travaux de groupes parallèles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle budgétaire (2.1 – 2.6) → Groupe 1</li> <li>• Contrôle financier (2.7 – 2.12) → Groupe 2</li> <li>• Normes de bonne conduite → Groupe 3</li> <li>• Accessibilité du parlement et disponibilité de l'information → Groupe 4</li> </ul>
	10:45 – 11:00	<i>Pause café</i>
	11:00 – 13:00	<b>Rotation des groupes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation des résultats du Groupe 1 par le Groupe 2 (et vice versa)</li> <li>• Validation des résultats du Groupe 3 par le Groupe 4 (et vice versa)</li> </ul>
	13:00 – 14:30	<i>Déjeuner</i>
<b>2. Plan d'Action &amp; Stratégie de communication</b>	14:30 – 17:00	<b>Plénière</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des travaux de groupes, validation en plénière des résultats et des recommandations, calendrier pour la remise des 4 rapports thématiques finalisés avec preuves (données) à l'appui</li> <li>• Formulation d'un Plan d'Action</li> <li>• Élaboration d'une stratégie de communication relative aux résultats de l'auto-évaluation et au Plan d'Action</li> </ul>
	17:00 – 17:30	<i>Pause café</i>
<b>3. Clôture &amp; Conférence de presse</b>	17:30 – 18:00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Allocutions de clôture</li> <li>• Conférence de presse sur les résultats de l'auto-évaluation et sur le Plan d'Action</li> </ul>